

AVIS PUBLIC DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME N° 1270

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 août 2020, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1270-65 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme nº 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur de l'îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine

- 2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
- 3. L'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.
- 4. Une présentation détaillée portant sur ce projet de règlement peut être consultée jusqu'au jeudi 27 août 2020 16 h 45, sur le site Internet de la Ville en suivant ce lien : <u>Présentation du projet</u> de règlement n° 1270-65 Consultation écrite.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de résolution doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6 ou par courriel à greffe@ville.vaudreuil-dorion.gc.ca, et être reçus au plus tard le 27 août 2020 à 16 h 45.

5. Ce <u>projet de règlement nº 1270-65</u> peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Résumé du Règlement n° 1270-65

Le règlement nº 1270-65 a pour objet d'apporter les modifications suivantes :

- remplacer le nombre d'étages minimum et maximum de 3 à 6 étages pour les immeubles adjacents au boulevard Harwood pour un nombre d'étages minimum et maximum de 3 à 8 étages;
- remplacer le nombre d'étages minimum et maximum de 2 à 3 étages pour les immeubles adjacents à la rue Chicoine pour un nombre d'étages minimum et maximum de 2 à 6 étages;

Service de l'aménagement du territoire. 20 juillet 2020 Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation écrite ;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce douzième (12e) jour du mois d'août deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.gc.ca Îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine

